

الرقم	الموضوع: Femme et santé de reproduction:		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد: Tunis	موقع الواب	المصدر: Tunisie : numérique	
العدد و [ص]:	التاريخ: 04-06-2011		

Mortalité maternelle en Tunisie: Réduction significative des disparités régionales

L'enquête nationale sur la mortalité maternelle menée, en 2010, par l'Institut national de la santé publique, avec le soutien de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), montre une nette baisse du taux de mortalité maternelle et surtout une réduction significative des disparités régionales.

Cette enquête qui a concerné 1816 ménages fait ressortir un taux de mortalité maternelle de 44,8 pour 100 mille naissances vivantes (NV), contre 68,9 pour 100 mille NV en 1993, soit une diminution de 35%.

Les résultats enregistrés en 2010 se rapprochent de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement qui est d'abaisser la mortalité maternelle, avant 2015, à 32 pour 100 mille NV et place la Tunisie nettement en avance par rapport à la plupart des pays en développement où le taux se situe autour de 440 décès pour 100 mille NV.

L'enquête nationale de 2010 révèle, également, une nette diminution des disparités régionales. C'est ainsi que le Sud-Ouest du pays et le Centre-Est enregistrent respectivement 56,8 et 30,5 décès pour 100 mille NV, contre 105 et 93 décès pour 100 mille NV, en 1993. Le taux le plus bas se situe au Nord-Est avec 27,9 décès pour 100 mille NV et le plus élevé au Nord-Ouest avec 67 décès pour 100 mille NV.

Le taux de mortalité maternelle permet d'évaluer le nombre de décès enregistrés chez les femmes entre la conception et le 40e jour de l'accouchement, en dehors de tous autres accidents ou causes fortuites. Il illustre le niveau de développement de la santé dans le pays et la qualité d'organisation de son système de soins.

Les progrès réalisés en Tunisie dans le domaine de la santé maternelle ont été rendus possibles grâce à une meilleure répartition des ressources humaines et de l'infrastructure des soins entre les différentes régions et une optimisation de la qualité des soins fournis à la femme, outre la mise en place d'un système de suivi des décès maternels permettant de faire une enquête autour de chaque cas afin d'identifier sa cause et de remédier aux défaillances du système.

Lors de la présentation des résultats de l'enquête nationale de 2010, au comité national de mortalité maternelle, réuni, mercredi, à Tunis, Mme Habiba Ben Romdhane, ministre de la Santé publique, s'est félicitée des avancées enregistrées dans ce domaine. Toutefois, il y a encore des décès maternels à éviter moyennant une meilleure qualité des soins aux femmes au moment de l'accouchement et au cours de la grossesse, en misant sur des professionnels de santé de qualité dont les compétences sont régulièrement entretenues, ainsi que sur une bonne fonctionnalité des structures hospitalières régionales et universitaires, a-t-elle fait remarquer. Le traitement adéquat du problème de la mortalité maternelle permettra, a encore dit la ministre, de résoudre inéluctablement d'autres déficiences du système sanitaire national à l'instar d'une meilleure organisation des urgences, une meilleure partition de compétences médicales et paramédicales sur le territoire tunisien, une complémentarité entre secteurs public et privé et une résolution des problèmes sociaux et de la question du financement de la santé.